

Édito



Depuis le 13 juillet dernier où l'Assemblée départementale a désigné ses vice-présidents et réparti ses délégations entre les élus, me voici en charge de la politique du handicap, un sujet crucial, jusqu'ici incarné par Madame Dominique Sardou, auprès de Madame Nadège Arnault qui reste en charge des Affaires sociales.

Présente et à l'écoute, Madame Sardou a su identifier les besoins et remplir sa fonction d'un supplément d'âme qui fait la différence.

Aujourd'hui, la principale urgence que rencontre la MDPH est la réduction du délai de réponse aux usagers. Pour ce faire, les équipes sont étoffées par la création de deux postes, fait rare mais indispensable dans le contexte que nous traversons.

Il y a un an, nous signions la convention 2021-2024 avec la CNSA. Aujourd'hui, la feuille de route déclinant concrètement les objectifs de cette convention a été validée et axe majoritairement sa politique autour de la progression de la qualité du service rendu aux personnes, la prévention, le soutien aux aidants, l'harmonisation des systèmes

d'information. La connaissance des besoins médico-sociaux non couverts découle de ce besoin d'amélioration de l'accompagnement des personnes.

La place des jeunes concernés par le handicap ainsi que celle des personnes handicapées vieillissantes sont les deux tenants d'une même fluidité des parcours et du bien-être des usagers et de leur famille. Une société qui est attentive à chacun sans trouver un pis-aller mais en lui offrant le projet qui lui conviendra le mieux est une société qui va bien. Or, nous appelons tous cette société de nos vœux. Avec les associations, nous avons commencé ce travail vertueux pour sans cesse remettre l'usager au centre des préoccupations. Pour terminer cette année en beauté, vous découvrirez l'Homme qui roule, œuvre de l'artiste tourangeau Monsieur Besse-Saige qui honore notre territoire.

Permettez-moi de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et une heureuse année 2022.

Madame Cécile CHEVILLARD, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de la politique du handicap.

UNE : ENQUÊTE NATIONALE DE SATISFACTION DES USAGERS DES MDPH

La CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) a créé un site internet pour permettre aux personnes en situation de handicap, et à leur famille, de donner leur avis sur leur MDPH.

Cette enquête est accessible sur le site : mamdp-monavis.fr.

Elle ne prend que quelques minutes.

Vous ne donnez pas votre nom, personne ne saura vous identifier au travers de vos réponses. Celles-ci seront envoyées automatiquement à votre MDPH et à la CNSA.

Des professionnels de la MDPH peuvent vous parler de l'enquête au téléphone, au cours d'un entretien ou dans un mail et vous proposer d'y répondre.

En 2020, 139 personnes ont donné leur avis.

En 2021, l'objectif est d'avoir plus de participants à l'enquête.

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour participer.

Vos réponses sont importantes car elles aident à améliorer le fonctionnement de votre MDPH.



INFORMATIONS MDPH

ADRESSE

38, rue Édouard-Vaillant
CS 14233 - 37042 TOURS CEDEX 1

Tél : 02 47 75 26 66 - Fax : 02 47 75 26 38

Mail : info@mdph37.fr

Site : www.mdp37.fr

HEURES D'OUVERTURE

Ouverture du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Un numéro de téléphone unique : 02 47 75 26 66

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Fermeture de la MDPH tous les jeudis après-midi

ENFANCE

Groupe inter-métiers d'analyse de la pratique (GAP)

Portés et organisés par l'EMAS (Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation) 37, les GAP Inter-métiers visent la coopération au service de l'École Inclusive.

Ces groupes ont pour vocation de réunir des professionnels d'horizons différents, exerçant une mission liée à l'école inclusive ; et qui désirent partager leurs expériences et regards ou témoigner de leur vécu, dans une démarche constructive et expérientielle.

Animés par un psychologue systémicien, les premiers groupes se sont formés en fin d'année scolaire et poursuivent un cycle de 5 séances d'une durée d'1 h 30.

Selon le calendrier suivant, les vendredis :

- 8 octobre 2021 / 3 décembre 2021 / 28 janvier 2022
- 1 avril 2022 / 17 juin 2022

Il reste encore quelques places. Si vous souhaitez prendre des renseignements ou vous inscrire, n'hésitez pas à prendre contact à l'adresse suivante : emas37@elfes.org ou par téléphone au 06.18.95.54.54 ou au 06.11.32.11.17



Plateforme « Mon parcours handicap »

La plateforme « Mon parcours handicap » s'est enrichie d'une rubrique sur la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Vous y trouverez des informations sur les différents parcours de scolarisation de la maternelle au lycée, les possibilités d'appui et d'accompagnement, les mesures de compensation du handicap, les aides à la scolarisation, les démarches à effectuer pour faciliter la scolarité des enfants en situation de handicap.

Main-tenant : Créativité et marionnettes

L'association Enfance et Pluriel et le Pôle Ressources Handicap 37 vous proposent un temps de partage et de créativité autour du théâtre d'objets et de la marionnette.

⇒ pour qui ?

8 enfants en situation de handicap, âgés d'environ 8 à 12 ans, leurs frères et sœurs intéressés par l'expérience.

Ils seront accompagnés dans cette découverte par deux comédiennes marionnettistes de la Compagnie des Deux Ailes.

⇒ pour faire quoi ?

Il s'agit à partir d'accessoires quotidiens de l'hiver (bonnets, écharpes, gants... collectés auprès des participants) :

- d'explorer les matières, les formes et les émotions qu'elles provoquent ;
- de mettre en œuvre les possibilités d'expression plastique et théâtrale qu'elles offriront.

Une sortie au théâtre est également envisagée lors d'une séance pour compléter cette aventure sensorielle et artistique.

⇒ infos pratiques

Quand ? ⇒ à partir du mercredi 17 novembre, un mercredi sur deux de 14 à 16 heures.

Où ? ⇒ rue Georget à Tours.

Adhésion ⇒ 10 euros à l'année.

Contact ⇒ Sonia Pareux au 06 24 21 02 77.



CÔTÉ CITOYENNETÉ

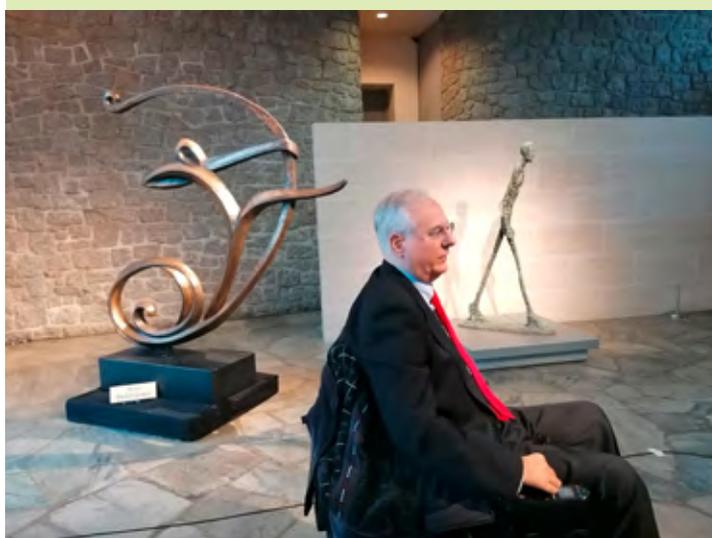
L'Homme qui roule

Bertrand Besse Saige a créé une œuvre en bronze, réalisée à quatre mains avec l'artiste Guy Taburiaux, intitulée « L'Homme qui roule ». Cette sculpture de 2,30 mètres a été exposée à côté de « L'Homme qui marche » de Giacometti à l'UNESCO.

Cette œuvre illustre « Le guerrier immobile ou la métamorphose de l'homme blessé », roman écrit par Bertrand Besse Saige, portant le concept d'autonomisation des personnes en situation de handicap.

Cette sculpture monumentale a été remise officiellement au siège de l'UNESCO situé à Paris, lors de la Journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre 2021 en présence de Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargée des personnes handicapées.

Elle a été exposée du 3 au 9 décembre à l'UNESCO.



Vers un réseau de pair-aidants

Afin d'améliorer l'accompagnement des usagers, la MDPH souhaite constituer un réseau de « pairs ».

La mission du « pair » est de partager son expérience et son vécu avec des personnes en situation de handicap qui sont dans des situations similaires.

Le « pair » est un soutien pour être aidé et informé. Le « pair » peut être une personne en situation de handicap bénévole ou un proche aidant.

La mission de « pair » peut nécessiter de suivre une formation pour aborder la relation d'aide avec la bonne distance.

Une formation a ainsi été proposée dans le cadre des « Cordées en santé », projet porté par APF France handicap Centre - Val de Loire, avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre - Val de Loire et l'appui d'un réseau de partenaires associatifs et de la MDPH 37.

Les sessions se sont déroulées sur toute la région dont une à Tours. Au total, 16 personnes d'Indre-et-Loire ont pu être formées. Cette formation se déroule sur 4 jours avec de la visio-conférence et du présentiel. Les 4 journées ont été riches de partages et d'échanges.

Ce projet va se poursuivre en 2022 pour organiser la façon dont ce réseau départemental de « pairs » pourra être sollicité par les professionnels de la MDPH et les usagers en situation de handicap.

VIE DE LA MDPH

Baromètre MDPH

Un baromètre national des MDPH a été mis en place pour mesurer leur activité et la satisfaction des personnes et de leurs familles. Le baromètre est publié tous les trois mois et comporte cinq thématiques :

- les droits sans limitation de durée (droits à vie) accordés aux personnes ;
- la durée de traitement des demandes ;
- l'intensité de l'activité des MDPH ;
- la scolarisation des enfants handicapés ;
- la satisfaction des personnes sur la qualité de service de leur MDPH.

Dans la lettre de la MDPH, nous vous communiquons les indicateurs du 2^e trimestre 2021 (période d'avril à juin), pour vous donner une information claire sur nos résultats.

Le délai moyen de traitement s'est progressivement dégradé depuis le déploiement du nouveau système d'information en 2020. Le délai moyen de traitement des demandes à la MDPH, toutes demandes confondues, est ainsi de 5,6 mois (3,9 mois au niveau national). Nos délais moyens sont de :

- 3,6 mois pour les dossiers « enfance »
- 6,1 mois pour les dossiers « adulte »
- 5,8 mois pour les demandes d'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- 5,6 mois pour les demandes de Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Un plan d'action est mis en œuvre pour rattraper le retard et stabiliser ces délais.

L'attribution des droits et prestations sans limitation de durée est aujourd'hui pleinement intégrée dans l'évaluation par la MDPH et les indicateurs sont positifs.

La MDPH a attribué sans limitation de durée :

- 41 % des décisions de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- 78 % des décisions d'Allocation adulte handicapé (AAH) attribuée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 % ;
- 77 % des Cartes mobilité inclusion - mention invalidité ;
- 48 % des Cartes mobilité inclusion - mention priorité ;
- 65 % des Cartes mobilité inclusion - mention stationnement.

La MDPH a ouvert les droits en matière de scolarisation pour une durée de 29,1 mois en moyenne.

En 2020, 90 % des 139 participants étaient satisfaits ou très satisfaits de la manière dont ils ont pu exprimer leurs besoins et souhaits à la MDPH.

Lien pour accéder au Baromètre : <https://www.cnsa.fr/vous-etes-une-personne-handicapee-ou-un-proche-barometre-des-maisons-departementales-des-personnes-handicapees/donnees-du-barometre-par-mdph/donnees-de-la-mdph-dindre-et-loire-37>

Nouvelles modalités d'accueil

Depuis le 4 octobre 2021.

L'équipe de la MDPH vous propose deux nouvelles possibilités pour être reçu par un conseiller d'information.

- accueil sans rendez-vous : tous les matins de 8 h 30 à 12 h 30 du lundi au vendredi.
- accueil sur rendez-vous l'après-midi de 13 h 30 à 17 heures : lundi, mardi, mercredi et vendredi.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez faire votre demande :

- par mail à info@mdph37.fr
- par téléphone au 02 47 75 26 66.

Le conseiller vous proposera un rendez-vous en fonction de votre situation.

Pas d'accueil le jeudi après-midi.

ÉCHO DU MÉDICO-SOCIAL

Viatrajectoire Handicap

Les décisions d'orientation en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) sont transmises par la MDPH dans l'outil Viatrajectoire Handicap. Les ESMS ont ainsi connaissance des personnes qui sont orientées vers leur établissement. Cet outil existe depuis plusieurs années en Indre-et-Loire, mais il n'était pas assez fiable. La MDPH a engagé un travail pour améliorer l'outil Viatrajectoire Handicap depuis plusieurs mois.

Cette démarche nécessite de renforcer la collaboration entre la MDPH et les associations gestionnaires d'ESMS. Une Charte pour la fluidification des parcours des personnes dans les ESMS d'Indre-et-Loire a été élaborée pour formaliser les règles de cette collaboration. Ces règles visent à harmoniser les modalités d'admission et de sortie entre les ESMS. Des critères de priorité d'admission, définis en concertation avec les ESMS, sont annexés à la Charte. En cas de sortie déclarée au sein d'un établissement ou d'un service, la MDPH doit systématiquement être concertée par l'ESMS sur les personnes prioritaires au niveau départemental pour bénéficier de la place disponible.

L'ensemble de ce projet mené sur l'année 2021 permettra d'avoir une connaissance partagée et précise entre la MDPH, le Conseil Départemental, l'ARS et les associations gestionnaires des personnes en attente d'une place en ESMS et d'éclairer la réflexion sur l'évolution de l'offre médico-sociale.

ViaTrajectoire
Une orientation personnalisée

LOISIRS, SPORT, CULTURE

Trouver un club de sport

La pratique d'une activité sportive est importante pour tous.

En Indre-et-Loire, de plus en plus de clubs sportifs accueillent des personnes en situation de handicap. Tous les clubs de sport peuvent accueillir des personnes en situation de handicap.

Ils peuvent demander des conseils et être accompagnés dans cette démarche par le comité départemental handisport, le comité départemental du sport adapté, le comité départemental olympique et sportif ou leur fédération sportive.

Les clubs peuvent solliciter le label sport et handicap 37 et/ou s'affilier à la fédération correspondant au public accueilli.

Certains clubs ne font pas la démarche d'une affiliation ou d'un label mais pratiquent l'inclusion et la mixité.

Le label sport et handicap 37

Ce label permet d'identifier les clubs qui favorisent la pratique sportive en mixité, personnes valides et personnes en situation de handicap, pour une ou plusieurs déficiences.

Pour obtenir ce label, le club doit avoir démontré une démarche qualitative concernant l'encadrement (formation des éducateurs sportifs), l'accès à la pratique (matériel adapté si besoin), et l'accessibilité du site.

24 clubs ont déjà été labellisés sport et handicap 37. Les visites de renouvellement de label sont en cours.

3 clubs ont fait leur première demande de labellisation en 2021.

Retrouver la liste des clubs labellisés sur [www.mdp37.fr/handiguide/se détendre/activités sportives](http://www.mdp37.fr/handiguide/se_détendre/activités_sportives).



La Fédération Française Handisport (FFH)

Les clubs accueillant des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel peuvent s'affilier à la FFH.

25 clubs d'Indre-et-Loire sont affiliés à FFH.

Retrouver la liste des clubs affiliés à la FFH sur le site du Comité départemental handisport.



La Fédération Française Sport Adapté (FFSA).

Les clubs qui accueillent des personnes en situation de handicap intellectuel ou psychique peuvent s'affilier à la FFSA.

9 clubs d'Indre-et-Loire sont affiliés à la FFSA.

Retrouver la liste des clubs labellisés sur [www.mdp37.fr/handiguide/se détendre/activités sportives](http://www.mdp37.fr/handiguide/se_détendre/activités_sportives).



Activité physique adaptée pour les personnes atteintes de Sclérose en plaques ou de la maladie de Parkinson

Le réseau Neuro-Centre propose des ateliers de gym douce à Amboise. 12 séances du 12 janvier 2022 au 30 mars, le mercredi de 10h30 à 11h30, à la résidence Domitys « Le parc de Vinci », 21, rue Saint Denis à Amboise.

Les personnes doivent avoir une prescription d'activité physique adaptée par leur médecin. Tarif : 25 euros.

Pour s'inscrire, contacter le réseau Neuro Centre, Juliette Rodot au 02 47 77 06 45 ou par mail apa@reseaneurocentre.fr.



LA MDPH À VOTRE RENCONTRE

La MDPH a plusieurs missions. Elle évalue les besoins de compensation des personnes en situation de handicap et permet l'accès aux droits et aux prestations.

Elle a aussi pour mission d'informer les personnes en situation de handicap, les aidants, les professionnels et toutes les personnes qui ont des questions autour du handicap.

La présence des professionnels de la MDPH pendant les événements publics est donc importante, pour vous rencontrer.

Depuis le mois de septembre, la MDPH a participé :

- aux 10 ans du Centre régional basse vision (CRBV) à Ballan, le 7 septembre
- à la semaine d'information sur la santé mentale le 7 octobre à Tours nord
- à la caravane des aidants du 25 au 27 octobre à Tours
- au forum de la ville de Tours « Handi'cap vers le numérique » le 8 novembre

- à une rencontre organisée par le service « Vie associative de la ville de Tours » sur le thème « Accueillir une personne en situation de handicap dans son association » le 9 novembre à Tours
- au Duoday le 18 novembre, en accueillant 3 personnes en situation de handicap sur différents postes
- à la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées, en allant à la rencontre des salariés d'une entreprise de transport le 15 et le 18 novembre à Saint Pierre des Corps et à la Ville aux Dames.
- à une rencontre organisée par la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) d'Amboise pour échanger avec des professionnels médicaux et paramédicaux, des enseignants et des parents d'enfants atteints de troubles dys.